

20230301 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Fonctionnement : résultat de l'exercice 2022 = 604 269.40 €

Résultat antérieur Fonctionnement : 878 132.46 €

Résultat de clôture Fonctionnement : 1 482 401.86 €

Résultat exercice 2022 Investissement : 23687.80€

Résultat antérieur 2021 Investissement = 777 798.39 €

Résultat de clôture Investissement : 801 486.19 €

RAR dépenses = 947 125.27 €

RAR recettes = 0 €

Approbation unanime

20230302 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL ANNEE 2022

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20230303 AFFECTATION DU RESULTATA DE FOCNITONNEMENT EXERCICE 2022

Résultat de clôture Fonctionnement : 1 482 401.86 €

Résultat de clôture Investissement : 801 486.19 €

RAR dépenses = 947 125.27 €

Besoin de financement : 145 639.08 €

Soit en report en fonctionnement au BP 2023 de 1 336 762.78 €

Approbation unanime

20230304 APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL ANNEE 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après avoir approuvé l'affectation du résultat 2022,

APPROUVE avec 1 contre le budget primitif 2023

20230305 VOTE DES TAXES COMMUNALES

TAXE FONCIERE BATIE / TAXE FONCIERE NON BATIE / TAXE D'HABITATION RESIDENCES SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire propose, pour permettre un équilibre du budget, de maintenir les taux votés en 2022 soit :

➤ Foncier bâti : 27.09 %

➤ Foncier non bâti : 31.60 %

Et de voter un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants : 9.58 %

Avec 3 absentions et 2 contre, le Conseil Municipal approuve les taux proposés.

- Foncier bâti : 27.09 %
- Foncier non bâti : 31.60 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants : 9.58 %

20230306 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIMA COISE

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune sollicite l'intervention de l'équipe environnement du SIMA COISE pour les travaux d'entretien des sentiers de randonnée. Pour l'année 2023, Monsieur le Maire propose de renouveler cette démarche.

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention avec le SIMA COISE. Monsieur le Maire propose 2 journées d'intervention.

Approbation unanime

202230307 REMPLACEMENT DES LANTERNES SODIUM PAR LED (OP25973)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement lanterne sodium par LED.

Financement	Montant HT travaux	% PU	Participation commune	Participation SEM
Remplacement lanterne RD 54 et place des Cumines	52 432 €	60 %	31 459 €	0 €
Remplacement lanterne RD 200 et rond point Lapra	30 190 €	60 %	18 114 €	
Remplacement lanterne sur mât fonte allée des Tilleuls	11 676 €	60 %	7 005 €	
Remplacement lanterne divers hameaux	16 440 €	60 %	9 864 €	
Remplacement éclairage ZA Lapra	25 595 €	60 %	15 357 €	
TOTAL	136 335.22 €		81 801.14 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Approbation unanime

 Le Maire,
Guy FRANÇON